

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 Décembre 2017 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Jacques SALLEE, M. CHAUMET Frédéric, M. Pierre ROBINET, Mme FOISSARD Hélène, Mme Corine ROUFFAUD, Mme Rebecca HARRINGTON, Mme Sandra TOURNAIRE, M. Bernard DEBOISSY, Mme Marie-Thérèse BARBIER.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter des délibérations à cette réunion :

- Convention de mise à disposition des services techniques avec la Communauté de Communes pour les écoles ;
- Convention fixant les modalités de remboursement des fluides des bâtiments scolaires ;
- Convention de mise à disposition des agents du service technique avec la commune de Ronsenac.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION MISE A DISPOSITION DE SERVICES COMMUNAUX

Comme il a déjà été évoqué depuis la rentrée scolaire 2017/2018 ce sont les employés de la commune qui assurent les petites réparations et l'entretien des bâtiments scolaires de l'école élémentaire. En compensation la Communauté de Communes nous rembourse annuellement 160.65 heures de mise à disposition d'un agent (coût moyen horaire 18 € majoré de 20 % pour les charges liées au matériel ; Coût unitaire total 21.60 €).

Pour ce faire nous devons prendre une délibération autorisant la signature d'une convention pour trois ans.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION REMBOURSEMENT DES FLUIDES BATIMENTS SCOLAIRES

De la même façon, il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités de remboursement des fluides des bâtiments scolaires. Les modalités précédentes sont reconduites soit remboursement des factures d'électricité et de gaz à hauteur de 70 % y compris remboursement des frais de maintenance et de réparation aussi à 70 %). Durée de la convention trois ans.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE COLLECTIVITES PRET DE MATERIEL ET DE PERSONNEL

Nous avons proposé à la commune de Ronsenac de mettre à disposition entre collectivités le personnel du service technique avec du matériel, en particulier pour le ramassage des feuilles, ce qui pourrait se faire de façon entièrement mécanisée.

Pour mettre en place cet échange une convention doit être passée avec la commune de Ronsenac. Il y a une procédure assez complexe à mettre en œuvre par l'intermédiaire du centre de gestion, le dossier devant passer en commission administrative paritaire et en comité technique paritaire.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Nous avons reçu plusieurs demandes de Droit de Préemption Urbain.

Vente d'un bien, appartenant à Madame Jeanne LARIVIERE – surface au sol de 79 m² : Cadastéré AM N° 227 situés 5137 Rue Rampeaux – Maurice Petiot – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Vendu pour 10 000.00 € à SCI FONCIP (Foncière PASQUIER).

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à SCI Les Maisons Blanches – surface au sol de 266 m² : Cadastéré AC n° 96 situés 7 Route de La Rochebeaucourt – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Vendu pour 74 000.00 € à Les Groies 16320 Magnac-Lavalette-Villars.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

DESIGNATION DE DELEGUES A ATD02

Suite à la fusion du SDITEC et de l'ATD cette entité est devenue ATD02. Nous devons désigner 1 délégué Titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger aux réunions.

Proposition : Titulaire Patrick VERGEZ et en suppléant Frédéric CHAUMET

Le conseil municipal vote POUR à 13 VOIX et CONTRE 1 VOIX (F. Chaumet).

FONDATION DU PATRIMOINE SOUSCRIPTION TRAVAUX EGLISE

Suite au diagnostic des travaux à effectuer à l'Eglise Saint-Romain, le cabinet Dodeman nous a rendu l'estimation générale des travaux restant à faire. Le montant des travaux restant à faire est de 57 000.00 € HT pour la tranche prévue sur 2018 et 147 000.00 € à partir de 2019.

Les prochains travaux consistent à renforcer la charpente existante à restaurer et compléter le dispositif de consolidation des voûtes par cloisonnettes et raidisseurs en briques.

La troisième phase concernera les travaux de restauration générale des couvertures de l'édifice.

La Fondation du Patrimoine nous propose de lancer une souscription de façon à récupérer des fonds qui nous aideront à effectuer les travaux.

Dans le même temps nous allons demander des subventions à tous les financeurs potentiels (DRAC, Conseil Départemental, Fondation du Patrimoine, sauvegarde de l'Art Français.....)

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

STÈLE GUERRE D'ALGERIE

L'Association des Anciens Combattants d'Algérie nous demande la mise en place d'une stèle commémorative. Elle pourrait être installée en face du rond point Rue de Gamby.

Un complément d'informations sera demandé. Le conseil municipal estime qu'il serait souhaitable que l'ensemble des associations d'anciens d'Algérie soient contacté.

LOGELIA LOGEMENTS 1 PLACE DES HALLES

Nous avons reçu un courrier de Logélia nous informant que leur Comité de Direction a donné un avis favorable au projet d'aménagement des deux logements dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble 1 Place des Halles. Le principe d'un groupement de commande a été acté.

ATD AMENAGEMENTS DIVERS

- Aménagement Croix de Quart 20 847.00 € TTC environ dont 14 821.00 € à charge ;
- Chemin piétonnier RD N° 23 .
- Logement Champ de Foire – Pour ces deux derniers dossiers un RV est prévu le 28 janvier 2018 à 14 H.

CALITOM

Collecte des déchets ; Nous avons reçu une proposition de ramassage toutes les semaines à des points de collecte déjà existants du 1^{er} mai au 30 juin : Maison de retraite, école maternelle Arc en Ciel, Collège, Salle Polyvalente, Halles, Rue André Bouyer sur le parking. **ATTENTION LES PERSONNES INTERESSEES DEVRONT EMMENER LEURS CONTAINERS AU POINT DE COLLECTE ET LE RECUPERER.**

Bornes de collecte. La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a lancé une enquête sur pour l'installation de colonnes enterrées en apport volontaire. Nous allons proposer trois emplacements.

CHEMIN COMMUNAL DE LA CHARSIE

Nous avons reçu une demande de la part de Monsieur Gérard GALAN qui souhaite acheter la partie de la route de la Charsie qui passe devant chez lui. Cela représente environ 80 m.

Le chemin de Logerie avait été vendu 0.50 € le m2 plus les frais de géomètre et de notaire.

Le bout concerné doit faire l'objet d'un déclassement avant la vente.

Autorisation du conseil municipal pour le déclassement et la vente avec la procédure complète.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Hand demande prêt salle polyvalente pour le babyhand.
- Invitation Croix Rouge samedi 16 décembre à 15 H.
- 12 janvier à 18 H 30 à la salle polyvalente vœux du maire
- 28 janvier repas des anciens
- Mercredi 13 décembre RV avec les médecins pour la maison pluridisciplinaire de santé

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 15 janvier 2018 à 20 H.